

MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le lundi onze mars deux mil dix-neuf à vingt heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le quatre mars deux mil dix-neuf.

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Madame Isabelle BENAZERAF excusée.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2019
- 2- Budgets primitifs 2019 - Préparation
- 3- Subventions de fonctionnement aux associations 2019
- 4- Proposition de dissolution du budget CCAS
- 5- Zone artisanale « le Grand Crot », proposition de cession du terrain cadastré section AN n°56 à la CCPM
- 6- Comptes-rendus des commissions communales
- 7- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 11 février 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce compte-rendu.

2- BUDGETS PRIMITIFS 2019 – PREPARATION

Lors de la séance d'orientations budgétaires du 11 février, les élus ont défini les grandes orientations budgétaires 2019.

Les adjoints se sont réunis le 25 février pour affiner le budget dont une nouvelle mouture est proposée lors de cette séance (budget principal et budget bois).

Monsieur le Maire procède à la lecture de tous les articles de fonctionnement et d'investissement des budgets général et bois.

Les projets d'investissement sont listés et retenus.

Au vu des décisions du conseil municipal, les budgets définitifs seront soumis au vote lors de la séance du 29 mars.

3- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2019

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations, les aides aux coopératives scolaires et au fonctionnement de la ludothèque pour l'année 2019 suivantes :

Familles Rurales (périscolaire)	110 000.00
ADMR	2 160.00
Etoile Sportive	1 344.00
Jeanne d'Arc de Charquemont	1 208.00
Jeanne d'Arc de Maiche	520.00
Gym Plaisir	210.00
Orchestre d'Harmonie	4 200.00
Tennis Club de Maiche	200.00
Association Juif Sport	120.00
Aéromodélisme	136.00
Sporting Club (convention)	2 689.38
Coopérative école maternelle	7 000.00
Coopérative école primaire	11 000.00
Voyage scolaire école primaire	5 000.00
Ludothèque P'tidou	2 685.00
Yacks of the road	1 000.00
Comité des Fêtes	100.00
Total	149 572.38

Ces montants seront entérinés lors de la séance de vote du budget le 29 mars 2019.

4- BUDGET CCAS

Monsieur le Maire explique que le budget du CCAS ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et que la balance comptable est à 0.

Les services de la Préfecture ont été sollicités afin de savoir si ce budget, compte-tenu du transfert de compétence de l'action sociale à la CCPM, pouvait être dissous.

La possibilité de dissoudre un CCAS ne dépend pas uniquement du seuil de population de la commune mais aussi des compétences exercées par le CCAS, des compétences transférées à un autre établissement et des éventuelles compétences conservées par le CCAS. La délibération de la CCPM détaillant les compétences transférées en matière d'action sociale a été transmise à la Préfecture.

La Commune est dans l'attente de la réponse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, si les services de la Préfecture le permettent de dissoudre le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019.

5- ZONE ARTISANALE « LE GRAND CROT », PROPOSITION DE CESSION DU TERRAIN CADASTRE SECTION AN N°56 A LA CCPM

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe a renforcé l'action des EPCI par l'accroissement de leurs compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017, notamment dans le domaine du développement économique.

Depuis cette date, la Zone Artisanale « Le Grand Crot » relève par conséquent de plein droit de la Communauté de Communes du Pays de Maiche (CCPM).

VU l'avis du Service des Domaines en date du 22 juin 2018 fixant à 340 000 € la valeur vénale de la Zone Artisanale « le Grand Crot » dans sa globalité,

VU la délibération 2018-71 du 31 mai 2018 de la CCPM fixant le prix d'achat de la Zone Artisanale « le Grand Crot » à 3.62 € le m²,

VU le projet d'acquisition du terrain cadastré section AN n°56 (pour une surface totale de 2 607 m²) par l'entreprise FRESARD,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à céder à la CCPM le terrain cadastré section AN n°56 situé sur le secteur de la zone artisanale, au tarif de 3.62 € le m², soit 9 437.34 € HT.

6- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission Culture et Patrimoine, Bibliothèque (Michelle CHENET)

Le rapport d'activité pour l'année 2018 est complet et sera envoyé à la Médiathèque départementale.

La bibliothèque accueille une exposition de photos de M. Guy Georges LESART du 4 au 16 mars (mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h et le samedi de 14h à 18h).

L'école primaire visitera l'exposition jeudi 14 mars.

7- AFFAIRES DIVERSES

↳ Demande de subvention d'investissement de l'Orchestre d'Harmonie

Dans le cadre des travaux de réfection de la Salle de la Démocrate, propriété de l'Association « l'Orchestre d'Harmonie », le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le versement d'une subvention d'investissement à l'Association l'Orchestre d'Harmonie d'un montant maximal de 1 000.00 € TTC pour l'acquisition de 10 tables dans ce bâtiment,

- Dit que la dépense sera imputée sur le Budget Principal 2019, chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », compte 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, bâtiments installations »,
- Décide que la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement est fixée à 1 année, durant l'exercice budgétaire 2019

↳ **Autres demandes de subventions extérieures**

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable aux demandes de subventions de la Banque Alimentaire de Franche-Comté et OncoDoubs.

↳ **Convention de mise à disposition de terrains à la Combe St Pierre**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les GAEC Louvet, des Jonquilles et Garessus pour l'occupation des pistes des skis 1 (partie basse), 2 et 3, après validation des conditions de mise à disposition.

↳ **Demande de modification du PLU**

Par courrier reçu le 2 mars, Monsieur Frédéric MOUGIN sollicite la commune pour convertir deux de ses parcelles agricoles en parcelles constructibles.

Le conseil municipal, n'envisage pas de révision de PLU dans l'immédiat. Cette demande sera réétudiée au moment opportun. Une réponse sera adressée à ce sens à Monsieur MOUGIN.

↳ **Collection Monsieur BOINAY**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la Région Bourgogne Franche Comté suite à la visite de la collection d'horlogerie de Monsieur BOINAY, stipulant que malgré l'intérêt de certaines pièces, il n'est pas possible pour la Région de soutenir le financement d'une telle acquisition en dehors du Fonds régional d'acquisition des musées, dispositif cogéré par l'Etat et la Région pour accompagner les musées labellisés « Musées de France » dans l'enrichissement de leur collection.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'une visite de la collection est prévue avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur BOINAY sera avisé de la réponse de la Région.

↳ **Projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle**

Monsieur le Maire explique qu'après entretien avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le projet de retrait ferme a été modifié en projet révisable (fermeture conditionnelle).

La situation de l'école maternelle et la décision à prendre seront revues soit lors du CDEN d'ajustement en juin, soit par comptage le jour de la rentrée.

↪ **Vente immeuble 11 rue de l'Eglise**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour vendre l'immeuble sis 11 rue de l'Eglise (Bâtiment Charpier)

↪ **JEMA 2019**

François JACQUOT sollicite les élus pour aider à servir à l'inauguration des JEMA le vendredi 5 avril à 19h, ainsi que pour accueillir et diriger les classes lors des visites des jeudi 4 et vendredi 5. L'inauguration sera suivie d'un moment musical avec lecture de poèmes.

↪ **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vote du budget aura lieu le vendredi 29 mars à 19h.